

# GRÂCE À DIEU

## « La Parole Libérée »

« *Grâce à Dieu, tous ces faits sont prescrits !* » (Cardinal Philippe BARBARIN)

En juillet 2017, l'affaire Peyrard éclatait dans la Loire, à l'initiative d'anciens scouts victimes d'agressions pédophiles commises par ce prêtre dans les années 80, à la paroisse Saint-Luc, près de Lyon, alors qu'ils étaient préadolescents.

L'une des victimes expliquait avoir été agressé sexuellement au sein de l'aumônerie de la Talaudière, une paroisse où le prêtre Régis Peyrard est resté une dizaine d'années dans les années 1980. Une autre indiquait avoir subi les assauts du prêtre quelques années plus tard, alors que ce dernier venait d'être muté à la paroisse de Saint-Just Saint-Rambert...

Lorsqu'à l'été 2017, les agissements présumés de ce prêtre refont surface, l'évêque de Saint-Etienne, Sylvain Bataille, indique que l'homme d'Eglise, en poste depuis les années 60 dans le diocèse, **reconnait les faits**, mais présente de « *vraies difficultés de mémoire par rapport à ces faits-là* ». « *C'est un prêtre âgé, mais très profondément conscient de la gravité de ses actes* », ajoute l'évêque, lors d'une conférence de presse...

Le diocèse précise qu'à trois reprises, des victimes se sont manifestées auprès de l'Eglise.

En 2000, en 2001 puis en 2004. A chaque fois, les faits ont été signalés à la justice, précise l'évêque. Le prêtre se voit alors retirer son ministère, pour ne plus être au contact d'enfants, et est affecté dans une maison de retraite. Mais aucune procédure judiciaire n'est engagée à son encontre, aucune enquête n'est ouverte. L'homme est protégé par la prescription. Jusqu'en février 2018. Juste avant son départ du parquet, le procureur de la République de Saint-Etienne, Jean-Daniel Regnaud, décide d'ouvrir une enquête préliminaire.

Dès février, une trentaine de victimes potentielles du prêtre incriminé sont alors entendues par les gendarmes et vingt-six ans après avoir été abusées, elles portent plainte contre Régis Peyrard.

Dans le cadre de l'enquête préliminaire, le prêtre a été placé en garde à vue le 27 avril 2018 et a été confronté à l'une de ses victimes présumée. Devant elle, le prêtre explique ne pas se souvenir de l'avoir agressée mais « *que si la victime le disait c'était sans doute vrai, mais qu'il ne se rappelait pas* »...

Le procès du père Régis Peyrard s'est ouvert le 20 novembre 2018 devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne et s'est achevé par la condamnation du prêtre à six mois de prison ferme et douze mois avec sursis pour agression sexuelle sur mineurs. L'une des victimes, Jean François Roche, s'est dit « *effondré* », affirmant que la justice avec cette décision (clémentine) avait créé : « *un permis d'abuser. Moi j'ai fait 42 ans ferme et 18 ans aux urgences psychiatriques* »...

Mais l'affaire n'en resta pas là...

Le 21 août 2018, le père, Pierre Vignon, prêtre du diocèse de Valence (26) et juge à l'officialité de Lyon (tribunal ecclésiastique), a lancé en ligne une pétition réclamant la démission du cardinal et archevêque de Lyon Philippe Barbarin, poursuivi pour non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs. Il a invité ses « *confrères* » à la signer « *ainsi que tous les membres de l'Eglise conscients de l'importance du mal fait aux victimes d'abus* ». Philippe Barbarin est

également poursuivi par ces anciens scouts pour ne pas avoir dénoncé à la justice ces agressions pédophiles du père Régis Peyrard dans son diocèse.

Cependant, la démission de l'archevêque de Lyon réclamée par le père Vignon ayant été considérée par la hiérarchie ecclésiastique comme un *crime de lèse-majesté* sur la personne du « *souverain* », douze évêques de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont démis de ses fonctions de juge à l'officialité (dont le cardinal Barbarin est justement le modérateur, c'est à dire une sorte de directeur), le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le père Vignon qui a commenté ce jugement arbitraire par ces mots : « *Je regrette cette décision, mais je l'accepte. Ça n'enlève rien à ce que j'ai dit en conscience et je ne regrette rien.* »

Néanmoins, à la demande des victimes, le cardinal Barbarin a comparu avec cinq autres prévenus -d'anciens collaborateurs dont deux sont devenus depuis évêques- devant le tribunal correctionnel de Lyon en citation directe, le 7 janvier 2019.

Pour toute défense, sans éprouver la moindre compassion pour les victimes, il s'est limité à se retrancher derrière des directives qu'il a reçues du Vatican. « *J'ai l'impression d'avoir fait exactement ce qu'on m'a indiqué* », assène-t-il à ses juges.

Ainsi, si Barbarin n'a relevé Preynat de ses fonctions qu'en septembre 2015, c'est parce que Rome lui aurait demandé de gérer « *sans scandale* » l'affaire... « *Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'erreurs mais je ne vois pas de quoi je suis coupable* », conclut-il quand la présidente lui demande s'il va réclamer sa relaxe...

Christian Burdet, l'une des neuf victimes présentes à l'audience, abusé enfant par le prêtre pédocriminel, a les larmes aux yeux. « *C'est difficile d'être considérés comme les coupables* », murmure-t-il. Coupables d'être venus, adultes, demander des comptes à la hiérarchie catholique...

A l'issue du procès, le parquet n'a pas requis de condamnation à l'encontre du cardinal Barbarin, arguant de la prescription des faits... une décision dans la lignée de celle prononcée, déjà, il y a deux ans et demi par le parquet.

En définitive, le tribunal correctionnel de Lyon rendra sa décision le 7 mars 2019.

**José CASTANO**

e-mail : [joseph.castano0508@orange.fr](mailto:joseph.castano0508@orange.fr)

NB : La justice a autorisé, lundi 18 février, la sortie en salles du film **Grâce à Dieu**, sur l'affaire Preynat. Le prêtre accusé de pédophilie avait saisi la justice afin d'obtenir le report de la sortie de ce film mais n'a pas obtenu gain de cause. Le nouveau film de François Ozon a été autorisé à sortir en salles dès mercredi 20 février 2019.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

**Mon blog cliquer sur :** <http://jose.castano.over-blog.com/>

**Ma biographie, cliquer sur :-** <http://www.francepresseinfos.com/2013/05/jose-castano-une-vie-au-service-de-la.html>

**Mes ouvrages, cliquez sur :-** [Ma Bibliographie –](#)